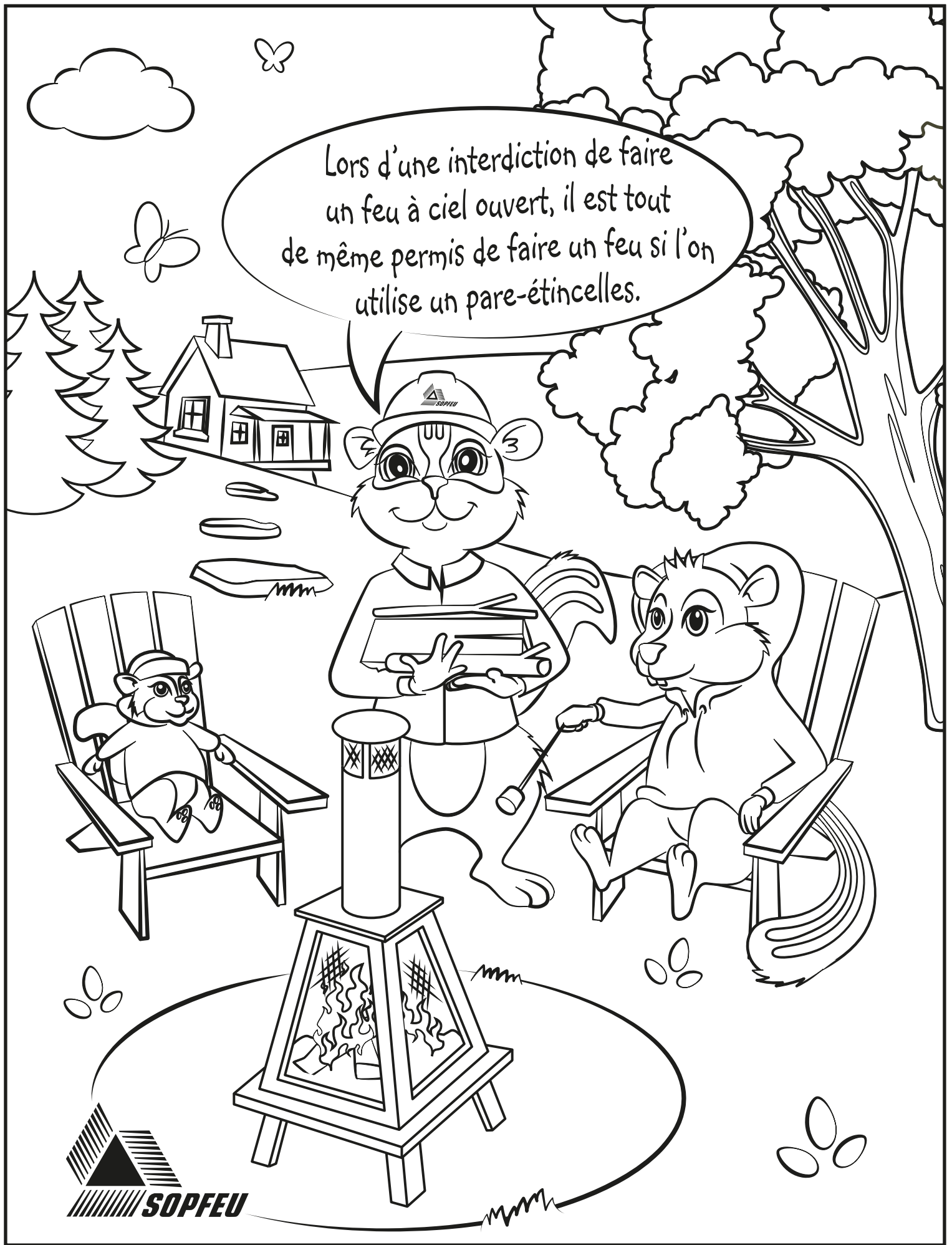


Lors d'une interdiction de faire
un feu à ciel ouvert, il est tout
de même permis de faire un feu si l'on
utilise un pare-étincelles.



Concours

GAROFEU – Interdiction de faire des feux à ciel ouvert

Formulaire d'inscription	
Nom de l'enfant :	
Adresse civique :	
Ville :	
Province :	
Code postal :	
Téléphone :	
Courriel :	
Âge :	
J'autorise mon enfant à participer à ce concours et consens à ce que son dessin, ainsi que son nom et son âge soient publiés par la SOPFEU.	
Nom d'un des parents ou d'un tuteur :	
Signature :	

Retournez le dessin et le formulaire d'inscription par courriel à l'adresse : courrier@sopfeu.qc.ca
ou par la poste à l'attention de : **Garofeu, 715, 7^e rue de l'Aéroport, Québec (Québec) G2G 2S7**

Règlements du concours

Ce concours s'adresse à tous les enfants du Québec de 12 ans et moins. Chaque enfant peut soumettre jusqu'à trois dessins différents, transmis par le biais de trois envois distincts. Les gagnants du concours seront choisis par tirage au sort parmi les dessins reçus d'ici le 1^{er} juin 2019. Un même enfant ne peut gagner plus d'un prix. Les enfants du personnel de la SOPFEU ne sont pas éligibles.